



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 25 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le samedi 25 mars à 09h30, le Conseil Municipal composé de 10 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

### **Présents :**

- Michel PATEZ,
- Bruno DUBOT,
- Frédéric MENEAU,
- Thomas FOUGEREUX,
- Anne-Marie KULMA,
- Barbara BAZIN,
- Laureen REBUT,
- Nathalie CORNU,

### **Absents excusés :**

- Didier MARY,
- Pierre DELEVALLEZ,

**Date de convocation :** 16 mars 2023

M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Bruno DUBOT est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

### **Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2023**

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2023.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Informations :**

**SCoT :** Une réunion avec une personne en charge du SCOT a eu lieu récemment. Il a été surtout question de la zone inconstructible de la forêt. Il nous a été annoncé la mise en place d'un PLUi en 2024, 2025 et 2026.

**RD67 :** Le plan topographique de la RD67, entre l'impasse des Charmilles et la sortie du village, est en cours d'exécution. Le dossier doit être déposé auprès du département au plus tard en juillet.

**Coupes rases de la forêt :** Nous avons reçu en mairie des questionnements des habitants pour les coupes rases de la forêt. Le préfet a été saisi qui lui-même a saisi la DDTM ; celle-ci est venue sur place et ses conclusions sont attendues. M. LEVILLAIN propriétaire de la forêt du cœur du village a été mis en demeure de réparer la route des Essarts et de baliser un chemin rural effacé.

**Budget 2023** : Un projet de budget 2023 a été distribué aux membres du conseil. Celui-ci est établi sur la base d'une augmentation de la taxe d'habitation de 10% indépendamment de la revalorisation des valeurs locatives. En 2023 les communes ont repris le contrôle de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Pourquoi choisir la taxe d'habitation ?

Une crise du logement existe avec un développement du nombre des résidences secondaires, phénomène auquel La Boissière n'échappe pas.

Les foyers des résidences secondaires ne sont pas pris en compte dans l'attribution de la DGF et ils participent peu à la vie communale.

**DETR** : Les demandes de subvention DETR ont commencées à être distribuées ; il s'agit des projets les plus coûteux en zone urbaine. M. le maire n'est pas très optimiste concernant notre commune.

**Association Sauvegarde de l'Eglise** : L'Association de Sauvegarde de l'Eglise va être dissoute faute de reprenneur avec une première conséquence pour la commune. L'association a dénoncé le contrat de maintenance du carillon de l'église au 31 décembre 2022 et la commune ne l'a pas repris vu le coût de la prestation.

**Défense Incendie** : Hervé MAUREY a fait adopter au Sénat une proposition de loi qui allège les contraintes en matière de défense incendie. Le préfet de l'Eure lui a écrit en défendant le règlement actuellement en cours. La défense incendie telle qu'elle existe, constitue pour notre village un réel problème s'agissant de la route de la Fossery.

**Antenne 4G** : Bouygues nous a transmis la carte de couverture de l'antenne 4G installée sur notre territoire. A notre grande surprise, une partie de la commune (les Chevrons) reste en zone blanche.

### **Délibération 1 : Modification du temps de travail de la secrétaire de mairie**

Dans un rapport récent, notre sénateur Hervé MAUREY, constate « une prolifération et une complexification des normes s'inscrivant dans une tendance lourde ». Ainsi, **le code général des collectivités territoriales a triplé de volume entre 2002 et 2022** et le code de l'urbanisme est passé de 186 000 mots au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à environ 265 000 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il est proposé au conseil municipal, eu égard à l'accroissement de travail administrative et notamment avec la gestion du cimetière, de rallonger de deux heures hebdomadaires à effet du 1<sup>er</sup> mai 2023 le temps de travail notre secrétaire.

Du fait de cette modification, le temps de travail de Madame Vesile SAKIN sera porté à 18 heures par semaine.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité le conseil municipal approuve cette modification qui prendra effet le 1<sup>er</sup> mai 2023.

### **Délibération 2 : Renouvellement de la convention SNA pour la mise à disposition d'une benne à déchets verts de janvier à mars 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il faut renouveler ladite convention pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mars 2023. Une nouvelle convention nous parviendra en tenant compte de la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 décembre 2023. En effet, celle-ci ne peut être reconduite tacitement.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

### Délibération 3 : Vote du Compte Administratif 2022

Chaque membre du conseil municipal a reçu avec sa convocation un exemplaire du compte administratif 2022.

La présentation générale du compte administratif est la suivante :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	41 352,75	23 864,57	0,00	0,00	17 488,18
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 455,00	33 718,18	0,00	0,00	1 736,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	62 369,00	61 792,07	0,00	0,00	576,93
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>139 176,75</b>	<b>119 374,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 801,93</b>
66	Charges financières	626,47	626,47	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	13 073,21	1 022,10	0,00	0,00	12 051,11
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	1 500,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>154 376,43</b>	<b>121 023,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 353,04</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	93 197,24				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	5 880,20	5 880,20			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>99 077,44</b>	<b>5 880,20</b>			<b>93 197,24</b>
<b>TOTAL</b>		<b>253 453,87</b>	<b>126 903,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>126 550,28</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	217,00	217,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 600,00	1 543,21	0,00	0,00	56,79
73	Impôts et taxes	121 877,00	127 798,00	0,00	0,00	-5 921,00
74	Dotations et participations	36 964,00	52 672,82	0,00	0,00	-15 708,82
75	Autres produits de gestion courante	6 150,00	6 142,53	0,00	0,00	7,47
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>166 808,00</b>	<b>188 373,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-21 565,56</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	353,34	0,00	0,00	-353,34
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>166 808,00</b>	<b>188 726,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-21 918,90</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>166 808,00</b>	<b>188 726,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-21 918,90</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>86 645,87</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 356,00	4 663,20	0,00	5 692,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	40 285,21	18 707,03	0,00	21 578,18
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>33 417,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 417,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>84 058,21</b>	<b>23 370,23</b>	<b>0,00</b>	<b>60 687,98</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 449,12	14 449,12	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 319,11	12 819,11	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>27 768,23</b>	<b>27 268,23</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>111 826,44</b>	<b>50 638,46</b>	<b>0,00</b>	<b>61 187,98</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	19 518,46	19 518,46		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>19 518,46</b>	<b>19 518,46</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>131 344,90</b>	<b>70 156,92</b>	<b>0,00</b>	<b>61 187,98</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>7 791,97</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	6 749,00	2 568,00	0,00	4 181,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>6 749,00</b>	<b>2 568,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 181,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 500,00	8 747,72	0,00	-3 247,72
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	7 791,97	7 791,97	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>13 791,97</b>	<b>16 539,69</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 747,72</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>20 540,97</b>	<b>19 107,69</b>	<b>0,00</b>	<b>1 433,28</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	93 197,24			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	5 880,20	5 880,20		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	19 518,46	19 518,46		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>118 595,90</b>	<b>25 398,66</b>		<b>93 197,24</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>139 136,87</b>	<b>44 506,35</b>	<b>0,00</b>	<b>94 630,52</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

En l'absence de question, M. le Maire propose à M. Bruno DUBOT de procéder au vote. M. le maire quitte la salle du conseil. Bruno DUBOT procède au vote du compte administratif 2022.

Aucune observation.  
Aucun avis contraire.  
Aucune abstention.

La délibération concernant l'approbation du compte administratif 2022 de la commune est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rentre dans la salle du conseil municipal.

#### **Délibération 4 : Vote du Compte de Gestion 2022**

M. le Maire présente le compte de gestion de l'année 2022. Sauf sur la forme, ce compte est identique en recettes et en dépenses au compte administratif. M. le Maire demande son approbation.

Aucune observation.  
Aucun avis contraire.  
Aucune abstention.

A l'unanimité le compte de gestion 2022 est adopté et quitus est donné à la trésorière.

#### **Délibération 5 : Affectation des résultats**

M. le maire présente l'affectation des résultats.

MAIRIE DE LA BOISSIERE - Commune de La Boissière

1/1

23/03/2023	<b>Délibération d'Affectation du Résultat</b>	1 / 1
------------	---	-------

Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

##### Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	7 791,97
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	86 645,87

##### Soldes d'exécution

<b>Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :</b>	25 650,57
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	61 823,31

##### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	0,00
<b>En recettes pour un montant de :</b>	0,00

##### Besoin net de la section d'investissement

<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	33 442,54
---	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

##### Compte 1068

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	33 442,54
--	-----------

##### Ligne 002

<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	115 026,64
--	------------

Aucune observation.  
Aucun avis contraire.  
Aucune abstention.

La délibération concernant l'affectation des résultats 2022 de la commune est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération 6 : Fixation de la taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se positionner sur les contributions suivantes :

-	Taxe d'aménagement	5.00%
-	Taxe départementale	2.50%
-	Redevance d'archéologie préventive	0.40%

Aucune observation.  
Aucun avis contraire.  
Aucune abstention.

La délibération concernant la fixation des taux est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération 7 : Approbation du compte définitif des travaux d'enfouissement route de la Fossery**

Une première délibération a été prise, mais elle ne convenait pas au SIEGE car les montants ont été ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés.

Le SIEGE demande une nouvelle délibération entérinant l'enfouissement des réseaux route de la Fossery dans sa partie boisée. La participation de la commune s'élève à :

- En section d'investissement à 29 583€
- En section de fonctionnement à 15 833€

Aucune observation.  
Aucune question.  
Pas de personne contre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- M. le maire de signer la convention de participation financière,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2023.

### **Délibération 8 : Mise en place d'une obligation de déclaration préalable pour les clôtures**

Retirée de l'ordre du jour faute de consensus.

### **Délibération 9 : Autorisation à donner au maire pour signer une subvention au Fonds vert pour les travaux d'isolation des locaux de la mairie**

M. le maire propose de déposer une demande de subvention Fonds vert, pour la rénovation d'une partie de la toiture de la mairie avec isolation des combles.

Pour la réalisation des travaux d'isolation ArtiboisServices a été choisi pour un montant de 3 939,50€ HT.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Participants</b>	<b>Financement</b>	<b>Taux</b>
DETR subvention	1 576€	40%
SNA	933€	24%
Fonds vert	630€	16%
Sous total subventions publiques	3 139€	80%
Fonds propres	801€	20%
<b>TOTAL</b>	<b>3 940€</b>	<b>100%</b>

Aucune observation.  
Aucune question.  
Pas de personne contre.  
Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'opération ainsi que le plan de financement.

**Délibération 10 : Annulation d'une dérogation à la carte scolaire**

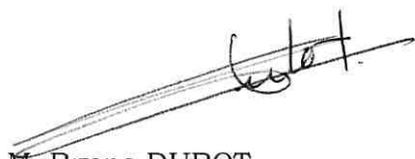
Eu égard à l'évolution de la situation, cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

**Questions diverses**

**Organisation de la course aux œufs :** Elle aura lieu le 10 avril à 15h dans la forêt de la famille DELAMARRE.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire décide de clore la présente séance à 11h30.

Le secrétaire de séance,



M. Bruno DUBOT

Barbara BAZIN	Nathalie CORNU	Pierre DELEVALLEZ (absent)	Thomas FOUGEREUX
Anne-Marie KULMA	Didier MARY (absent)	Frédéric MENEAU	Michel PATEZ
Laureen REBUT			